

**ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL**

**RAPPORT FINANCIER**

**AU 30 JUIN 2024**

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>2</b>
<b>Annexe au rapport de l'auditeur indépendant</b>	
- Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	<b>3</b>
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	
Apports et charges	<b>4</b>
Actifs nets	<b>5</b>
Bilan	<b>6</b>
Flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes afférentes aux états financiers	<b>8 - 11</b>
Renseignements complémentaires	<b>12 - 13</b>
Apports et charges (Condensés)	<b>14</b>

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Aux membres de ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL**

#### **Opinion avec réserve**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme **ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL** qui comprennent le bilan au 30 juin 2024 ainsi que les états des apports et charges, des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A mon avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion avec réserve d'audit.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés.

Par conséquent, mon audit des produits de cette nature s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, de l'excédent net des apports sur les charges de l'exercice et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024, de l'actif à court terme au 30 juin 2023 et 30 juin 2024, et des actifs nets aux 1er juillet et 30 juin 2024 et 2023.

J'ai, par conséquent, exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

63 Philippe Goulet  
Repentigny, (Québec)  
J5Y 3M3

Tél: (514) 376-9651  
Fax: (514) 312-2518

Courriel :  
andrepietteca@videotron.ca

**ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL  
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)**

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que individuellement ou collectivement elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Mes responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillées dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 3, fait partie intégrante de mon rapport.



63 Philippe Goulet  
Repentigny, (Québec)  
J5Y 3M3

**ANDRÉ PIETTE CPA Auditeur**  
Repentigny le 17 septembre 2024

Tél: (514) 376-9651  
Fax: (514) 312-2518

Courriel :  
andrepietteca@videotron.ca

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives. que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

j'acquière une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:

je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre sa mission. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son fonctionnement;

j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et j'apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurai relevée au cours de mon audit.

63 Philippe Goulet  
Repentigny, (Québec)  
J5Y 3M3

Tél: (514) 376-9651  
Fax: (514) 312-2518

Courriel :

andrepietteca@videotron.ca

## APPORTS ET CHARGES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN

	2024	2023
<b>APPORTS</b>		
Subventions - Ressources humaines et charges d'opération (voir page 12)*	319 579 \$	186 750 \$
Oblates Franciscaines de St-Joseph	100 000	100 000
Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception	50 000	50 000
Fondation J.A. DeSève	30 000	30 000
Particuliers et sociétés	26 666	25 038
Autres fondations de charité	25 800	23 535
Fondation Marcelle et Jean Coutu	25 000	27 500
Autofinancement et autres apports (voir page 12)*	20 004	19 244
Projet Coop d'Initiation à l'Entrepreneuriat Collectif (voir page 12)*	16 373	7 000
Amortissement - Apports reportés reliés aux immobilisations corporelles	1 167	1 458
	<u>614 589</u>	<u>470 525</u>
<b>CHARGES</b>		
<b>ACTIVITÉS, ANIMATION ET AUTRES SERVICES</b>		
Salaires et charges sociales	109 513	94 929
Coûts d'occupation des locaux (Note 8)	167 100	62 046
Matériel - Distribution aux familles	7 859	7 405
Service alimentaire	7 021	7 499
Matériel et autres frais reliés aux activités récréatives	6 336	8 490
Fêtes et sorties	3 970	2 397
Amortissement - mobilier et équipement	2 297	2 863
Formation	1 603	1 192
Projet - Aventure	493	-
Entretien et réparations - local	387	234
	<u>306 579</u>	<u>187 055</u>
<b>AUTRES CHARGES D'OPÉRATION. (voir page 12)*</b>	<u>98 832</u>	<u>93 499</u>
<b>EXCÉDENT DES APPORTS SUR LES CHARGES AVANT RÉSULTATS DES PROJETS</b>	<u>209 178</u>	<u>189 971</u>
<b>RÉSULTATS DES PROJETS</b>		
Période scolaire 6-12 ans (voir page 13)*	(63 483)	(66 356)
Camps de jour (voir page 13)*	(37 409)	(40 163)
Génération Jeunesse (voir page 13)*	(42 781)	(43 225)
<b>INSUFFISANCE DES APPORTS SUR LES CHARGES DES PROJETS</b>	<u>(143 673)</u>	<u>(149 744)</u>
<b>EXCÉDENT NET DES APPORTS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE</b>	<u>65 505 \$</u>	<u>40 227 \$</u>

(\*) Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL  
 ACTIFS NETS  
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN

2024

2023

	Non affectés	Affectés aux immobilisations corporelles	Greves d'affectations d'origine interne (Note 7)		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	245 320 \$	7 143 \$	- \$	252 463 \$	212 236 \$
Affectation d'origine interne	(62 359)	2 359	60 000	-	-
Excédent net des apports sur les charges de l'exercice	65 505	-	-	65 505	40 227
	248 466	9 502	60 000	317 968	252 463
Immobilisations corporelles et subventions reportées y afférentes - amortissements nets	1 812	(1 812)	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	250 278 \$	7 690 \$	60 000 \$	317 968 \$	252 463 \$

## ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL

BILAN  
AU 30 JUIN

2024

2023

## ACTIF

## À COURT TERME

Encaisse	23 832 \$	80 027 \$
Dépôts bancaires	384 609	335 888
Apports et subventions à recevoir	1 026	950
Frais payés d'avance	2 974	2 265
Taxes de vente	1 682	1 257

---

414 123      420 387

## ENCAISSE AFFECTÉE AU PROJET DE RELOCALISATION (Note 3)

---

106 317      106 317

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)

---

12 395      12 977

---

532 835 \$      539 681 \$

## PASSIF

## À COURT TERME

Fournisseurs et frais courus	41 927 \$	38 013 \$
Salaires et charges sociales	61 956	44 503
Subventions et apports reportés (Note 5)	-	92 551

---

103 883      175 067

## SUBVENTIONS ET APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)

---

110 984      112 151

---

214 867      287 218

## ACTIFS NETS

---

NON AFFECTÉS      250 278      245 320

---

AFFECTÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES      7 690      7 143

---

GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (NOTE 7)      60 000      -

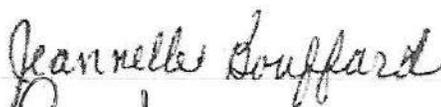
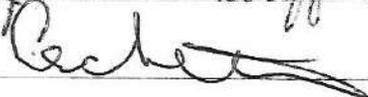
---

317 968      252 463

---

532 835 \$      539 681 \$

AU NOM DU CONSEIL

**ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN**

7

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent net des apports sur les charges de l'exercice	65 505 \$	40 227 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements nets - immobilisations corporelles et apports reportés	1 811	1 851
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(72 393)	(2 646)
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour) des activités de fonctionnement	(5 077)	39 432
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 397)	-
Participation - Ilot Ste-Brigide, Frais d'architectes	-	(3 223)
Flux de trésorerie (utilisés pour) des activités d'investissement	(2 397)	(3 223)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(7 474)</b>	<b>36 209</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>522 232</b>	<b>486 023</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>514 758 \$</b>	<b>522 232 \$</b>
Représentée par :		
Encaisse	23 832 \$	80 027 \$
Dépôts bancaires	384 609	335 888
Encaisse affectée au projet de relocalisation	106 317	106 317
	<b>514 758 \$</b>	<b>522 232 \$</b>
<b>VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT</b>		
Subventions et apports reportés	(92 550) \$	(3 720) \$
Apports et subventions à recevoir	(76)	(950)
Créditeurs	21 367	(1 586)
Taxes de vente	(425)	651
Frais payés d'avance	(709)	2 959
	<b>(72 393) \$</b>	<b>(2 646) \$</b>

## **1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ**

L'organisme sans but lucratif constitué le 25 novembre 1983 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'intervenir particulièrement auprès des jeunes de 6 à 18 ans, issus principalement de l'arrondissement Ville-Marie de Montréal. Elle fonde son action éducative par le biais du sport et les loisirs afin de prévenir la délinquance et d'autres problématiques sociales. Elle est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## **2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

### **Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes Comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif ( << OSBL >>) contenues dans la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

#### **a) Estimation de la direction**

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif est basée sur des estimations. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **b) Constatation des apports ou des subventions**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports ou les subventions. Les apports ou subventions affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'organisme réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

#### **c) Affectations d'origine externe et interne**

Ces ressources grevées d'affectation ont été constituées pour respecter des engagements contractuels ainsi que par résolution du conseil d'administration de l'organisme pour assurer le maintien des services courants.

#### **d) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont grevés d'affectation d'origine interne ou externe ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

#### **e) Subventions et apports reportés - Immobilisations corporelles**

Les subventions et les apports ayant servi à l'acquisition des immobilisations corporelles sont montrés au passif comme subventions et apports reportés - Immobilisations corporelles et sont amorties au même taux et selon la même méthode que les immobilisations corporelles ainsi acquises.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**f) Immobilisations corporelles et amortissement**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimative et méthodes suivantes, soit :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée ou taux</u>
Mobilier et équipements	- Dégressif	20%
Mobilier de bureau	- Dégressif	20%
Équipements et jeux	- Dégressif	20%
Équipements informatiques	- Dégressif	30%

Les travaux de rénovation en cours, qui ne sont pas amortis, comprennent les immobilisations corporelles en cours de construction, les actifs qui n'ont pas encore été mis en service et les activités précédant la construction liées à des projets précis devant être construits. Les améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie estimative d'un actif sont capitalisées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés aux charges.

**g) Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**h) Instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont constatés initialement à leur juste valeur à la date du règlement, exception faite des opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale. Par la suite, tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût amorti. Cependant, la juste valeur est utilisée dans les situations ci-après décrites :

Évaluation à la juste valeur :

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur et les variations de ceux-ci sont comptabilisées dans l'état des apports et des charges et de l'évolution des actifs nets de la période considérée.

**i) Ventilation des charges communes**

L'organisme présente les charges salariales par fonction. Dans le cadre de projets spéciaux, une répartition des charges salariales est effectuée au prorata des heures consacrées à ces projets.

**3. ENCAISSE AFFECTÉE AU PROJET DE RELOCALISATION**

L'organisme a des dépôts bancaires à restrictions, ce qui empêche leur utilisation aux fins courantes. Ces fonds sont mis en réserve pour les besoins suivants:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Affectations d'origine externe :		
Apports non utilisés et reçus aux fins d'investissements reliés au projet de relocalisation	<u>106 317 \$</u>	<u>106 317 \$</u>

#### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Frais d'aménagement des locaux et aires de jeux	1 108 \$	611 \$	497 \$	553 \$
Mobilier et équipements	51 777	45 552	6 225	7 781
Équipements et jeux	22 607	19 863	2 744	3 430
Équipements informatiques	23 948	21 352	2 596	797
Mobilier de bureau	4 125	3 792	333	416
	<u>102 457 \$</u>	<u>90 559 \$</u>	<u>12 395 \$</u>	<u>12 977 \$</u>

#### 5. SUBVENTIONS ET APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Au 30 juin 2023	Encaissements	Constaté aux apports et charges	Au 30 juin 2024
Ville de Montréal - Arrondissement Ville-Marie	51 906 \$	80 454 \$	132 360 \$	- \$
Ministère de l'éducation, du loisir et du sport	33 645	95 476	129 121	-
Ministère de la santé et des services sociaux (CIEC)	7 000	-	7 000	-
Fondation Jeanne Esther	-	-	-	-
	<u>92 551 \$</u>	<u>175 930 \$</u>	<u>268 481 \$</u>	<u>- \$</u>

#### 6. SUBVENTIONS ET APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
<b>Subventions et apports pour l'acquisition d'immobilisations corporelles</b>		
Solde non amortis au début de l'exercice	118 113 \$	121 335 \$
Variations		
Frais d'architectes imputés en diminution des apports reportés non utilisés	-	(3 222)
Solde non amortis à la fin de l'exercice	118 113	118 113
Moins :		
Amortissement accumulé	7 129	5 962
Solde amorti à la fin de l'exercice	<u>110 984 \$</u>	<u>112 151 \$</u>

Au 30 juin 2024, le solde des apports non utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevait à 106 317\$ (106 317 \$ au 30 juin 2023).

#### **7. ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION INTERNE**

Le conseil d'administration a par voie de résolution affecté un montant de 55 000 \$ pour la réalisation d'une planification stratégique et sa mise en œuvre. Une somme de 5 000 \$ est de plus réservée pour répondre aux exigences de la loi 25.

#### **8. APPORTS EN BIENS ET SERVICES**

La ville de Montréal met à la disposition de l'organisme des locaux pour la réalisation de ses activités sans bail ni contrepartie monétaire. Dans ce cadre, la ville fournit à l'organisme une évaluation de la valeur locative estimative qu'elle attribue aux locaux prêtés à l'organisme. Au cours de l'exercice, la ville a appliqué de nouvelles mesures réglementaires sur la tarification des locaux qu'elle met à la disposition des organismes. Suite à l'application de ce nouveau barème d'évaluation, la valeur locative estimative attribuée par la ville pour les locaux qu'elle prête à l'organisme est de 167 100 \$. La valeur locative estimative de 40 209 \$ établie pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 repose donc sur une évaluation effectuée par la ville sur des bases différentes.

Les dons en services ne sont pas comptabilisés aux états financiers. Cependant, on doit souligner que la variété des services offerts par l'organisme n'est possible que grâce à l'implication de nombreux bénévoles et donateurs qui assurent par leur dévouement, la poursuite des objectifs de bienfaisance de l'organisme.

#### **9. INSTRUMENTS FINANCIERS (RISQUES ET CONCENTRATIONS)**

Des instruments financiers exposent intrinsèquement l'organisme à divers risques. Aucune concentration de risques n'apparaît à l'analyse. L'exposition de l'organisme aux risques est la suivante au 30 juin 2024

Risque de liquidité et facilité de crédit

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement par les crédateurs. Cependant celui-ci, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie met l'accent sur les liquidités disponibles aux fins des activités et de la mise en œuvre de projets.

Les besoins en liquidités sont pris en compte lors de la préparation de budgets d'opérations ainsi que de la surveillance des flux de trésorerie et des dépenses réelles par rapport à ces budgets. En outre, l'organisme a établi qu'il devait toujours avoir accès à des liquidités suffisantes pour être en mesure de poursuivre la mise en œuvre de projets et d'engager des charges de fonctionnement pendant quatre mois. Au 30 juin 2024, le solde des actifs-nets non affectés équivalait à une couverture de 5 mois (5 mois en 2023) des frais de fonctionnement.

L'organisme dispose de facilités de crédit non utilisées au montant maximal autorisé de 14 000 \$ et au taux préférentiel plus 5.5 %. Le solde non-utilisé au 30 juin 2024 s'élevait à 12 152 \$ (10 327 \$ au 30 juin 2023) et aucun nantissement n'apparaît à la convention de crédit.

#### **10. CHIFFRES COMPARATIFS**

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

**ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN**

2024

2023

**SUBVENTIONS - RESSOURCES HUMAINES ET CHARGES D'OPÉRATION**

Ville de Montréal - Locaux mis à la disposition de l'organisme (Note 8)	167 100 \$	40 209 \$
Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (PAFCCL)	124 603	112 352
Subventions salariales	23 358	22 744
Gouvernement du Québec, autres subventions	4 518	11 445

319 579 \$      186 750 \$

**AUTOFINANCEMENT ET AUTRES APPORTS**

**APPORTS**

Services à l'arrondissement - sécurité patinoire	35 874 \$	34 084 \$
Revenus - placements à court-terme	13 721	8 488
Autres activités	500	3 400

50 095      45 972

**CHARGES**

Salaires et charges sociales	30 091	26 728
------------------------------	--------	--------

**EXCÉDENT DES APPORTS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE**

20 004 \$      19 244 \$

**PROJET COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF**

FTQ - Fonds étudiant solidarité travail du Québec II	9 373 \$	- \$
Ministère de la santé et des services sociaux (Milieu de vie favorable)	7 000	7 000

16 373 \$      7 000 \$

**AUTRES CHARGES D'OPÉRATION**

Salaires et charges sociales	68 075 \$	62 211 \$
Honoraires professionnels	15 140	14 214
Frais de bureau	6 685	5 728
Assurances	3 998	4 616
Télécommunications	3 028	4 389
Taxes et permis	945	1 512
Intérêts et frais bancaires	280	383
Amortissement - équipement informatique	598	342
Amortissement - mobilier de bureau	83	104

98 832 \$      93 499 \$

**ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN**

**2024**                      **2023**

**GÉNÉRATION JEUNESSE**

**APPORTS**

Ville de Montréal ( Arrondissement de Ville-Marie ) 89 082 \$      86 516 \$

**CHARGES**

Salaires et charges sociales - Génération jeunesse 126 285              124 422

Activités et autres frais 5 578                      5 319

131 863                      129 741

**INSUFFISANCE DES APPORTS AFFECTÉS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE** (42 781) \$      (43 225) \$

**PÉRIODE SCOLAIRE 6-12 ANS**

**APPORTS**

Ville de Montréal ( Arrondissement Ville-Marie ) 43 278 \$      41 666 \$

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (Alter Go PALIM) 7 253                      -

50 531                      41 666

**CHARGES**

Salaires et charges sociales 109 019              105 528

Activités et autres frais - Période scolaire 4 995                      2 494

114 014                      108 022

**INSUFFISANCE DES APPORTS AFFECTÉS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE** (63 483) \$      (66 356) \$

**CAMPS DE JOUR**

**APPORTS**

Ville de Montréal ( Arrondissement de Ville-Marie ) 7 744                      5 100

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (Alter Go PALIM) 4 898                      -

Contributions parentales 3 670                      3 815

16 312                      8 915

**CHARGES**

Salaires et charges sociales 50 317                      47 004

Activités et autres frais 3 404                      2 074

53 721                      49 078

**INSUFFISANCE DES APPORTS AFFECTÉS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE** (37 409) \$      (40 163) \$

**ASSOCIATION LES CHEMINS DU SOLEIL**  
**APPORTS ET CHARGES (CONDENSÉS)**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN**

14

	2024	2023
<b>APPORTS</b>		
Ville de Montréal et Arrondissement Ville-Marie	343 078 \$	207 575 \$
Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation	141 272	123 797
Oblates Franciscaines de St-Joseph	100 000	100 000
Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception	50 000	50 000
Fondation J.A. DeSève	30 000	30 000
Particuliers et sociétés	26 666	25 038
Autres fondations de charité	25 800	23 535
Fondation Marcelle et Jean Coutu	25 000	27 500
Subventions salariales	23 358	22 744
Revenus - placements à court-terme	13 721	8 488
FTQ - Fonds étudiant solidarité travail du Québec II	9 373	-
Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux	7 000	7 000
Contributions parentales	3 670	3 815
Autres activités	500	3 400
	<u>799 438</u>	<u>632 892</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	493 300	460 822
Coûts d'occupation des locaux (Note 8)	167 100	62 046
Activités et autres frais	13 977	9 887
Honoraires professionnels	15 140	14 214
Matériel - Distribution aux familles	7 859	7 405
Service alimentaire	7 021	7 499
Frais de bureau	6 685	5 728
Matériel et autres frais reliés aux activités récréatives	6 336	8 490
Assurances	3 998	4 616
Fêtes et sorties	3 970	2 397
Télécommunications	3 028	4 389
Amortissements nets - immobilisations corporelles et apports reportés	1 811	1 851
Formation	1 603	1 192
Taxes et permis	945	1 512
Projet - Aventure	493	-
Entretien et réparations - local	387	234
Intérêts et frais bancaires	280	383
	<u>733 933</u>	<u>592 665</u>
<b>EXCÉDENT DES APPORTS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE</b>	<u>65 505 \$</u>	<u>40 227 \$</u>